

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2019

LUTTER HAINES INTERNET - (N° 1785)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL67

présenté par

Mme Bessot Ballot, Mme Hérin, Mme Brulebois, M. Sommer, M. Besson-Moreau, M. Vignal,
Mme Gipson, Mme Gaillot, M. Testé, Mme Toutut-Picard, M. Blanchet, M. Bouyx et
Mme Bureau-Bonnard

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, après le mot :

« sexe »,

insérer les mots :

« , de l'apparence physique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est la conséquence de l'amendement précédent, **et vise donc à intégrer les insultes haineuses basées sur l'apparence physique dans les comportements contre lesquels le Conseil supérieur de l'audiovisuel doit lutter.**